

Affaire Nexus : la Communauté française reste inflexible

TAX SHELTER Elle refuserait de délivrer l'attestation à Umedia

- Face à la fraude, elle opérerait pour un message de fermeté.
- Une centaine d'investisseurs pourraient perdre leur exonération fiscale.

Pour les entreprises qui ont investi via le tax shelter dans la série d'animation « Sept nains et moi », c'est le scénario catastrophe qui se profile. Selon nos informations, la Communauté française a pris une décision dans ce dossier frauduleux et en a informé la semaine dernière par courrier Umedia, la société qui a levé les fonds auprès des investisseurs. Elle camperait sur ses positions en l'absence d'éléments neufs et refuserait de délivrer l'attestation qui certifie que le plafond de dépenses a bien été respecté. C'est l'une des deux attestations (avec celle du SPF Finances) dont les investisseurs ont impérativement besoin pour solliciter l'exonération fiscale. La date limite pour l'obtenir était fixée au 28 novembre. Conséquence ? La centaine d'entreprises ayant investi dans cette série en 2014 pour un montant global de 6,7 millions pourraient perdre la totalité de l'avantage fiscal qui leur avait été promis. Du jamais-vu dans le cinéma francophone belge.

La Communauté française nous a confirmé l'envoi de la lettre mais n'a pas fait de commentaires sur son contenu. Umedia nous a uniquement indiqué que « le dossier était toujours bloqué ».

La ministre Greoli s'est retrouvée face à un dilemme

À l'origine de cette affaire : une fraude au tax shelter orchestrée par le producteur de « Sept nains et moi », Nexus Factory. Pour rappel, le tax shelter est un mécanisme de soutien au cinéma belge qui permet à des entreprises d'investir une partie de leurs bénéfices dans la production d'un film en échange d'une exonération fiscale. Cet argent doit financer essentiellement des dépenses

« belges » (salaires des techniciens, cachet d'acteurs...). L'un des deux patrons de Nexus - Serge de Poucques - n'avait pas assez de ces dépenses pour justifier les fonds levés par Umedia dans le cadre du financement de la série d'animation. Pour combler le trou, il a utilisé une facture de 500.000 euros provenant d'une autre série d'animation. Cette fausse facture qui représentait 8 % du budget du film a été signée par Dreamwall, un studio d'animation qui appartient aux Editions Dupuis et aux pouvoirs publics

(RTBF, Sambrinvest, Wallimage Entreprises).

C'est le Centre du cinéma et de l'audiovisuel de la Communauté française qui a découvert le pot aux roses en juillet dans le cadre d'un contrôle sur le respect du plafond des dépenses. Elle a déposé plainte au pénal pour faux et usage de faux devant le parquet de Bruxelles début septembre. Selon nos informations, le SPF Finances a fait de même tandis qu'Umedia - qui est devenue propriétaire de Nexus en 2015 - s'est portée partie civile, s'estimant victime de cette fraude. Une fois informée de la fraude par la Communauté, Umedia dit avoir immédiatement réagi en mettant Serge de Poucques à la porte. Elle a aussitôt introduit en août un nouveau dossier à la Communauté française expurgé des fausses factures, espérant ainsi « sauver les meubles » en

obtenant l'attestation pour les 92 % de dépenses « propres » du film. « Un peu facile », a estimé la Communauté française, qui a aussitôt diligenté une étude juridique pour savoir si elle devait ou non délivrer cette attestation vu le caractère initialement frauduleux du dossier. Et ce, en concertation avec le SPF Finances.

Au final, la ministre de la Culture Alda Greoli (CDH) s'est retrouvée face à un dilemme. Elle aurait pu choisir de délivrer l'attestation et d'accepter les explications d'Umedia qui se présente en victime puisqu'à

l'époque de la fraude (mais pas du dépôt du dossier) Nexus ne lui appartenait pas. Ce choix lui aurait permis d'épargner les investisseurs et d'éviter de ternir davantage la réputation du tax shelter auprès de ceux-ci au pire moment de l'année. C'est en effet en novembre et décembre que le gros des levées de fonds a lieu. Rappelons que le tax shelter est une source majeure de financement du cinéma belge et que si les investisseurs s'en détournent, c'est tout un secteur qui risque de s'effondrer. Vu ce risque, certains estimaient que le jeu n'en valait pas la chandelle. Ils ajoutaient qu'Umedia est de toute façon sanctionnée puisqu'elle devra indemniser les investisseurs concernés par les factures litigieuses retirées du dossier (500.000 euros) et que c'est suffisant au regard d'une affaire qui ne semble pas comporter d'enrichissement personnel.

Alda Greoli a plutôt choisi d'envoyer un signal de fermeté à un secteur où les abus sont - de l'avis de plusieurs observateurs - fréquents. « Délivrer cette attestation revenait à dire que même si on est pris la main dans le sac, ce n'est pas bien grave puisqu'il suffit de représenter un dossier sans les fausses factures pour obtenir l'exonération fiscale », explique

un observateur.

Par la même occasion, elle veut envoyer un signal à la communauté des investisseurs, en leur montrant que le tax shelter n'est pas une jungle, que les contrôles fonctionnent et que les abus sont sanctionnés. C'est le même discours que tenaient les deux présidents de l'UPFF (Union des producteurs francophones de films) Jean-Yves Roubin et Joseph Rouschop, dans nos colonnes, il y a quelques semaines : « Cette affaire devrait rassurer les investisseurs car elle prouve que les mécanismes de contrôle mis en place dans le cadre de la nouvelle loi tax shelter (2015) fonctionnent. Ces contrôles, désormais centralisés, efficaces et compétents, offrent plus de garanties et de sécurité aux investisseurs. »

La réaction des investisseurs à ce scandale sera scrutée avec angoisse par toute l'industrie du cinéma belge. ■

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

JUSTICE

Les producteurs vont se porter partie civile

L'Union des producteurs francophones de films (UPFF) a décidé de se constituer partie civile dans le cadre du dossier de fraude au tax shelter, Nexus Factory. La requête est en cours de préparation chez ses avocats. « Cette affaire crée un véritable préjudice pour l'ensemble du secteur du cinéma belge et en particulier pour les producteurs indépendants, argumente Joseph Rouschop, coprésident de l'UPFF. Nous craignons l'impact que celle-ci va avoir sur les investisseurs. Ce n'est pas non plus très bon en termes d'image pour les intermédiaires qui lèvent les fonds. »

Nous avons aussi appris que Leon Perahia, qui s'occupait de la gestion opérationnelle de Dreamwall, a été suspendu de ses fonctions d'administrateur du studio d'animation. « Cela a été fait à sa demande le temps que la lumière soit faite sur ce qui s'est passé », précise Julien Tapellier, administrateur délégué de Dreamwall et de Dupuis. Dreamwall est soupçonné d'avoir participé à la fraude en rédigeant de fausses factures.

J.-F. M.